



Garantie biennale / decennale

Par **camille**, le **21/06/2011** à **09:53**

Bonjour,

Lors de la rénovation de notre maison (en 2005), nous avons posé, à l'étage, sur un planché, un bac à douche à carreler.

Aujourd'hui, les joints sont partis et l'eau coule dans la pièce du dessous (le garage).

Nous avons fait un courrier, avec AR, à notre maçon afin de faire marcher la garantie décennale.

Le maçon vient de passer et nous dit que c'est une garantie biennale pour ce type de travaux (les frais seraient donc à notre charge), car le bac a été posé sur un planchet et non sur une dalle.

Est-ce vrai ?

Merci pour votre réponse

Cordialement